

Plourin le 09 novembre 2025

**Madame L'HOSTIS Anne-Marie
2070 route du minou
29280 PLOUZANE**

**Monsieur Le Président de la CCPI
Monsieur le Maire de Plourin**

OBJET : Projet d'élaboration du PLUI H - Plourin – Parcelle YA0889

Nous avons pris connaissance de la réunion publique présentant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi-H) en date du 1^{er} octobre 2025.

Concernant la commune de PLOURIN le classement de la parcelle YA0889 en zone 2 AUH nous interpelle et nous ne comprenons pas ce classement en rapport avec le classement des parcelles 0027, 0031 et 0548 qui ont été classées en zone 1 AUH.

Pour nous ce classement devrait être inversé, ci-dessous nos arguments : Les parcelles 0027, 0031 et 0548 se trouvent à moins de 100m et donc à très grande proximité du Tumulus de Rubrat Huella qui est un site archéologique et historique ayant déjà créé des problèmes de contraintes sur les constructions avoisinantes. Ces parcelles se situent aussi à moins de 100m d'une exploitation agricole.

La parcelle YA0889 n'a aucune des contraintes citées auparavant, elle se trouve à environ 150m de l'église. Sur cette parcelle se trouvent les restes d'une ancienne construction qui ne peut plus être exploitée (pas de mur, pas de toit, uniquement des aménagements au sol, dalles de béton), donc à notre avis aucune contrainte à l'utilisation de ce terrain en terrain constructible. Un lotissement est en fin de construction face à cette parcelle, cette dernière est donc enclavée entre ces ruines à l'ouest, la rue François Lainez au sud, des maisons à l'Est et une zone naturelle au Nord.

Nous demandons donc le reclassement de la parcelle YA0889 en zone prioritaire1 (1AUH).

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande et dans l'attente d'une réponse de votre part,, veuillez agréer, Monsieur Le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Les co-propriétaires de la parcelle :

L'HOSTIS Anne-Marie, MENECH Marie-Hélène, MINGAM Marie-Françoise